Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 46 (1999)

Heft: 4

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



«I have a dream...»

L'édition récente du document, sorti tout droit d'un groupe d'experts, cautionné par une Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF) et intitulé «Sapeurs-pompiers 2000 plus», brise un rêve. En effet, quel petit garçon (ou fille) n'a-t-il pas rêvé un jour d'être pompier?

Et pourtant, l'histoire des sapeurs-pompiers est riche et vaste. Elle remonte même au temps des Hébreux. Ce sont les Grecs qui organisèrent, semble-t-il, les premières rondes de veilleurs de nuit pour donner l'alarme et combattre le feu. Ensuite, c'est dans la Rome antique qu'ils obtinrent leurs premières lettres de noblesse en devenant les aediles incendiorium extinguendorum. Aujourd'hui, à l'ère où tout se mesure en francs, performances (!) et autres dorures, les «chefs experts» perdent-ils la tête?

Sur la forme, cet imprimé se présente sous une belle livrée rouge, avec un graphisme «choisi». Pour d'autres, il ressemble étrangement à l'appellation donnée à quelques artistes peintres datant de la première moitié du XIXe siècle. Bref, il fait penser à ce que pondent nos «chères» caisses-maladie pour justifier leurs poncifs. Parenté innocente? A voir!

A la lecture, il est arrogant et prétentieux, presque injurieux à l'égard de la base, des authentiques sapeurs-pompiers dépositai-

res de la tradition qu'ils perpétuent presque journellement. Le réveil est brutal, car l'abnégation a fait place à l'autosatisfaction des «chefs experts». Et puis, pour justifier cet «alleingang», les experts n'ont pas hésité à donner à ce document un ton pseudo-scientifique, en utilisant des statistiques bien réelles, comme par exemple: «... de nos jours, plus de 99,5 % de toutes les interventions sont effectuées sans problèmes par les sapeurs-pompiers, la police et le service sanitaire». Tout cela pour amener le lecteur à constater que les sapeurs-pompiers sont en mesure de maîtriser, de gérer presque n'importe quelle situation catastrophique ou d'urgence, de prendre soin des biens culturels avec, le cas échéant, l'aide de l'armée, des services communaux et des entreprises privées. Dans ce discours, la PCi est ramenée à un corps de 4000 à 6000 personnes et se limiterait au service d'assistance, au service des abris, et à la logistique. Utopie, démagogie ou provocation?

A propos du financement, les experts sont étrangement muets. On se contente de dire que «pour le gros des cantons, l'étude de nouvelles structures de financement est devenue nécessaire avec une répartition différente des charges», etc. Pour les frais d'intervention, et pour éviter l'aide de l'armée ou la mise sur pied de la PCi, il faut conclure une assurance catastrophe (c'est d'ailleurs prévu dans le plan, cf. principe 19), dont les primes (pourquoi pas) à l'image de celles des assurances-maladie pourront être différenciées en fonction de l'équipement et de la topographie, mais aussi assorties d'options pour ceux qui ont les moyens de se les offrir, soit selon un

système de péréquation. Tout n'est pas négatif pourtant. En effet, on peut lire ici ou là que les sapeurs-pompiers doivent se regrouper selon une méthode qui a déjà fait ses preuves (ch. 7, p. 22): «... A titre d'exemple, deux ou plusieurs corps de sapeurs-pompiers peuvent être regroupés en un seul corps et sous un seul commandement» (une vraie trouvaille!). Globalement et après une réduction qui prendra tout de même quelque 5 à 6 ans, il est dit que l'effectif passera de 160 000 à 110 000 personnes, avec, à la clé, une économie de 50 à 100 millions de francs (précis tout cela). Et d'ajouter que «dans un système où la collaboration des corps voisins fonctionne (!), les effectifs des actuelles sections de sauvetage de la PCi (nouvellement formation de remise en état, selon le plan des experts!), en fonction de la diversité des missions, n'ont aucune influence sur les effectifs des corps de sapeurs-pompiers». Et puis, que penser du principe 21 qui tendrait presque à «subordonner» le DDPS à la CGCSF notamment en ce qui concerne l'aide de la Confédération et la planification de l'acquisition du matériel?

Finalement, ce document n'apporte pas grand-chose. Il ne contribue pas au rapprochement de tous ceux qui œuvrent à la sécurité du pays. Il ne va pas non plus dans le sens des travaux de la Commission Schmid. Il jette maladroitement de l'huile sur le feu, si l'on peut

«I have a dream», disait Martin Luther King.

dire. Dommage.

René Mathey

Le canton de Fribourg optimise

Cap sur OPC 2000 FR

Par un arrêté du 11 janvier 1999, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a accepté le projet d'optimisation de la protection civile. C'est un pas important vers la PCi du XXI^e siècle et la rédaction de Protection civile vous en présente les grandes lignes. Le projet est suffisamment précis pour en faire un ouvrage de référence, mais aussi suffisamment souple pour évoluer encore.

RENÉ MATHEY

L'optimisation de la protection civile du canton de Fribourg n'est pas une œuvre révolutionnaire. C'est une évolution qui correspond à un savant dosage entre la qualité recherchée et son coût. Mais surtout, souligne Armand Rosset, chef de l'Office, le résultat obtenu est le fruit d'un travail collectif et non pas l'expression d'une seule volonté.

Ainsi, si les mesures prises et ratifiées par l'Autorité politique permettent d'alléger le personnel de l'Office et du Centre d'instruction, entre autres, elles affirment aussi que les limites sont atteintes. Il sera difficile d'en prendre d'autres, sans remettre en cause le modèle défini.

Un peu d'histoire

Cette politique d'adaptation «librement consentie» a pris naissance déjà dans les années quatre-vingt. Le canton de Fribourg a choisi la voie des regroupements de communes par le biais d'une loi, conformément aux possibilités offertes par l'Ordonnance fédérale. Déjà à cette époque, l'Office cantonal avait senti qu'il était quasi impossible de créer des organismes de PCi dans chaque commune du canton. Dès l'origine, les préfets ont été impliqués dans cette idée de regroupement, selon un schéma qui tenait compte d'éléments comme les groupements scolaires, les paroisses, les collaborations avec les pompiers, et d'éléments plus subtils comme les affinités, etc. Bien sûr, cela a pris du temps parce qu'il a fallu convaincre les régions de collaborer, passer des conventions, explique Armand Rosset. En 1983, l'Office avait constitué 52 groupements, dont les enclaves rattachées à des organisations vaudoises (Surpierre et Vuissens). Autre méthode typiquement fribourgeoise où il s'agissait de créer des «abris privés communs». Ce système a permis aux collectivités, par le biais de la capitalisation, d'investir dans des abris collectifs, qui furent souvent des réalisations communales (avec ou sans le concours de privés). Ceci a permis à de petites communes de disposer d'une salle communale par exemple, tout en offrant des places protégées aux habitants.

Ce qui est assez piquant, relève Armand Rosset, c'est que ce système est maintenant rendu presque obligatoire dans tous les cantons, par les mesures d'optimisation de la PCi. Ce qui explique que le canton de Fribourg n'a pas eu un effort gigantesque à fournir pour réorganiser. Les groupements ont été passés en revue, cinq fusions ont été réalisées pour des raisons financières et pratiques. Et puis, ajoute Armand Rosset, il a fallu à une certaine époque se déterminer sur le nombre de sections de sauvetage. Dans ce domaine, cela n'a pratiquement pas changé. Des 110 sections définies en 1983, il y en a 110

aujourd'hui. Sur ce chiffre, quelque 70 sections sont maintenues en activité et les 40 autres sont mises en réserve.

Structure de l'OPC 2000

La structure actuelle est donc maintenue. Il ne devrait pas y avoir de nouveaux groupements. Par contre, l'Office, en collaboration avec les préfectures, retient le principe d'un encouragement à la fusion de groupements, chaque fois qu'une possibilité se présentera et qu'il en résulte des avantages. Pour mémoire, le district de la Broye comprend quatre groupements, celui du Lac cinq, celui de la Singine huit, celui de la Sarine neuf, celui de la Glâne quatre, celui de la Veveyse trois et celui de la Gruyère onze.

Au plan de l'intervention en cas de catastrophe et de secours urgent, la conception s'articulera sur deux plans:

A. pour les districts et les communes de plus de 5000 habitants, par la création de dix OPC avec détachements d'intervention rapide. A disposition des préfets, ils seront intégrés au plan ORCAF (Organisation catastrophe du canton de Fribourg),

B. les organisations de PCi communales et régionales interviendront avec des organisations réduites (sections de sauvetage), conformément aux structures prévues dans le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale. Il est à remarquer qu'une deuxième section pourrait être autorisée, dans les OPC à forte population et connaissant des problèmes particuliers (géographie difficile, dangers particuliers).

Appliqués au canton, les principes ci-dessus se traduisent donc par un découpage de dix régions tactiques, comprenant onze détachements (deux pour la ville de Fribourg). En cas de nécessité, le préfet ou le responsable du lieu d'intervention auront toujours la possibilité d'engager un ou des détachements sanitaires, par le biais de ORCAF.

Instruction

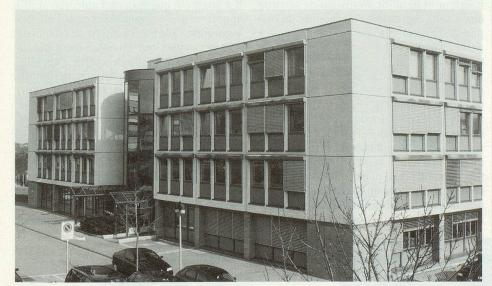
L'efficacité des formations (détachements ou sections) de sauvetage dépend pour beaucoup d'une instruction de qualité. L'Office cantonal a retenu un système portant sur trois ans. Pour les OPC avec des détachements, 2000 verra l'instruction de tous les services, 2001 sera réservé aux exercices d'engagement et 2002 sera plutôt consacré à des travaux pratiques au profit des collectivités. Pour les OPC avec des sections, 2000 sera consacré aux plans d'attribution, 2001 à de l'instruction pour tous les services et 2002 aux travaux pratiques. Concrètement, pour mieux planifier l'occupation des instructeurs, des pistes d'exercices et du Centre de Sugiez, le système ci-dessus sera fractionné en trois blocs qui se déclineront sur trois ans.

Quant au Centre de Sugiez, comme le dit le texte officiel, sa réhabilitation éventuelle devra faire l'objet de décisions ultérieures. Il n'empêche que si on peut comprendre la décision des Autorités, on ne peut aussi que constater que les possibilités offertes par le Centre ne sont plus à la hauteur de la situation.

Abris et construction

Pour les places protégées, le principe du groupement des abris individuels en abris communs est maintenu dans les lotissements et au niveau communal. Par contre, l'application d'une limitation des places protégées aux deux tiers pour toutes les constructions est nouvelle.

Pour les constructions, poste de commandement et poste d'attente, et en vertu de



Le bâtiment abritant l'Office cantonal de PCi.



Le Centre d'instruction de Sugiez.

la régionalisation effectuée dès 1981 ainsi que des fusions intervenues récemment, il y a un solde à réaliser. Ce solde sera construit mais avec un dimensionnement inférieur aux normes prévues. Cela représente une dizaine de postes de commandement pour un montant brut de 3 millions (part cantonale de 400 000 francs) et une quinzaine de postes d'attente pour un montant brut d'environ 10 millions de francs (part cantonale de 1,6 million).

Du côté des sanitaires

Il est envisagé, dans le futur, la création d'un détachement sanitaire mobile, composé de personnel médical et sanitaire professionnel et incorporé à la PCi. Celui-ci, dont le nombre devrait se situer à une trentaine de personnes, sera apte à desservir en tout temps une construction sanitaire, voire à venir renforcer l'équipe d'un hôpital.

Par contre, le groupe d'intervention sanitaire professionnel est opérationnel. Il est intégré à l'organisation ORCAF. Il se compose actuellement de 15 médecins et 34 infirmier(ère)s. Ce groupe a été préféré à tout autre système, car il permet une meilleure utilisation des moyens de transport (le canton dispose de 17 ambulances). A la lumière d'exercices, il est apparu assez clairement que lorsque le nombre de blessés d'un événement dépasse la quinzaine, la situation devient difficilement gérable. De plus, on court le risque d'engorger les hôpitaux. Raisons pour lesquelles l'idée de déplacer les soignants plutôt que l'inverse était intéressante. Cela permet de soigner les blessés sur place, et de ne faire appel au transport que lorsque les patients sont stabilisés.

Le mot de la fin

Dans cette brève présentation, il n'a pas été fait mention de l'état des effectifs. Les mesures prises correspondent pour l'essentiel à ce qui se fait ailleurs, dans la mesure où il a été tenu compte de l'abaissement de l'obligation de servir de 52 à 50 ans, de la mise en réserve des militaires libérés à 42 ans. De plus, par rapport aux effectifs prévus dans le rapport OPC 2000, le personnel excédentaire a été mis en réserve. Mis à part les cadres et le personnel nécessaire pour atteindre les objectifs prévus, toute personne âgée de 42 ans et plus ne sera plus instruite ni convoquée à des cours.

Enfin, il n'était guère possible de reproduire le document in extenso. Mais il est toujours possible de prendre contact avec l'Office cantonal pour en savoir davantage sur un point ou sur un autre.

Premier rapport de l'ORPC

Espace Riviera

rm. Plus de cinquante personnes ont assisté au premier rapport de l'ORPC Riviera, dont des délégations des autorités législatives et exécutives des dix communes constituant la région. Le tout encadré par la présence du premier échelon d'intervention, presque au complet. Bilan plus que satisfaisant pour tous les responsables, même s'il reste encore beaucoup à faire selon Pierre-André Masson, chef de cet espace Riviera.

Contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, la régionalisation dans le district s'est déroulée pratiquement sans heurt. En tout cas plus aisément que toutes celles qui ont eu pour cadre le secteur de la santé. Il faut aussi souligner que les dix communes intéressées ont très rapidement saisi tout l'intérêt qu'il y avait à mettre leurs forces en commun. Ceci amène à un coût inférieur et garantit un niveau de sécurité élevé, sans rien enlever au chapitre du respect de l'autonomie communale, comme a pu le souligner Alain Feissli, président du Comité directeur.

Bien sûr, il a fallu négocier, proposer une nouvelle structure globalisant les impératifs liés à la géographie particulière de la région et de ses zones de danger. En matière d'évolution, Alain Feissli n'exclut pas un regroupement des forces dans tous les domaines touchant à la sécurité de la population de même qu'il pense que l'on pourrait envisager, à terme, une extension de la notion de région qui deviendrait ainsi interrégionale.

Une nouvelle organisation

C'est en 1998 que le Comité directeur de l'ORPC Riviera s'est mis au travail, sous la

direction d'Alain Feissli, municipal de la commune de Montreux. Ainsi, la nouvelle organisation se compose d'un état-major de conduite constitué de 16 chefs de service, qui représente les quatre blocs de compétence: conduite, protection, secours, logistique. Sept quartiers interurbains ont été retenus. L'effectif total, avec les deux collaborateurs de l'Office régional et les 73 hommes du premier échelon d'intervention totalise 1206 personnes, soit 1,86% de la population résidante du district de Vevey. Mais auparavant, il aura aussi fallu réduire les 29 sections de sauvetage à neuf sections d'intervention. Ce qui permet de doter ces sections de matériel moderne. Soulignons, au passage, que les 73 hommes constituant le premier échelon d'intervention sont tous des volontaires dont le niveau de performance est reconnu. D'ailleurs, le Conseil d'Etat a désigné l'ORPC Riviera comme étant l'un des six centres de renfort de la PCi cantonale. Il s'est vu attribuer le secteur de défense civile de l'est du canton. Il regroupe les districts de Vevey, Aigle et le Paysd'Enhaut.

Il a aussi été question de l'aide que la PCi apportera aux organisateurs de la Fête des Vignerons. Cela représentera un effectif de 250 personnes qui interviendront sur la construction des infrastructures, l'installation et la gestion des parkings périphériques, le ravitaillement (600 repas par jour) du dispositif de sécurité, l'accueil, bref, tout élément lié à la logistique d'un tel événement.

Enfin, Olivier Durgnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, a fait un bref tour d'horizon des changements qui toucheront non seulement l'armée et la protection civile, mais encore tous les partenaires impliqués par le nouveau concept de protection de la population.

De g. à dr.: Alain Feissli, Olivier Durgnat et Pierre-Alain Masson.



HOTO: RM-INFO

Les chefs locaux à Courtelary

Sous le signe de la fusion

rm. Contrairement aux noisettes de la fable «aui tombent toutes chaudes dans l'choc», la vie d'une association n'est pas un long fleuve tranquille. Néanmoins, quelque 50 membres ont fait le déplacement de Courtelary, pour suivre les débats de la 22^e assemblée de l'Association régionale des chefs locaux et d'office de la PCi.

Pour Stéphane Grossenbacher, président de l'Association, l'année 1998 s'est écoulée sans grand chambardement. Et pourtant, pas mal d'informations au menu, souvent vagues, en tout cas pas très claires sur l'avenir de la PCi et de la sécurité en général. Dans la deuxième partie de l'année, une séance d'information, organisée par le préfet et l'OSEC au CRIT à Tramelan, a permis d'en savoir un peu plus sur la nouvelle loi régissant les situations extraordinaires dans le canton de Berne.

Et puis, poursuit Stéphane Grossenbacher, la fusion est aussi à l'ordre du jour. Chez les pompiers, le préfet et l'inspecteur du feu encouragent vivement la fusion des corps de sapeurs-pompiers. Par exemple, si le district de Courtelary fusionne selon les plans de l'AIB, c'est une somme de 3 millions de francs qui pourra être répartie dans les différents corps. Du côté de la protection civile, même chanson. Péry-La Heutte, Malleray-Bévilard, Cormoret-Courtelary, Moutier et la région du Cornet, sont toutes des fusions réalisées ou en voie

de l'être. En définitive, la fusion d'organismes est la voie de la sagesse. C'est elle qui apportera une meilleure efficacité tout en réduisant les coûts.

Du côté de l'OSEC enfin, trois brochures sont sorties de presse. Ces trois documents sont indispensables pour l'orientation de la future PCi du canton de Berne. Pour Stéphane Grossenbacher, il est indispensable que chacun se procure ces documents de base. L'Assemblée a encore renouvelé le mandat des membres du Comité ainsi que du président sortant, pour trois ans.

C'est André Ducommun, nouvel inspecteur d'arrondissement, qui apportera les salutations de l'OSEC. Il a profité de l'occasion pour dire que le centre de Tramelan serait la plaque tournante pour tout le traitement administratif de la protection civile de la partie francophone du canton. Au mois de mai, le rapport cantonal traitera de l'ensemble des problèmes de fusion des Services de défense, ainsi que de tous les éléments en rapport avec les éléments figurant dans les trois fascicules dont il a été question plus haut. Quant aux 400 sections dont dispose le canton de Berne, elles ont été réduites à 160, auxquelles s'ajoutent quatre sections cantonales.

Le maire de Courtelary, Michel Walliser, a brossé un rapide portrait du chef-lieu de district. Le maire ne peut que constater la lente érosion de l'économie de Courtelary, ce qui n'arrange pas les finances de la commune. Consciente des efforts qu'il fallait consentir pour aborder l'avenir de front, la population a accepté, par deux fois, l'augmentation de la quotité des impôts. Pourtant, ajoute le maire, Courtelary dispose d'une gare où les trains s'arrêtent encore et de quelques projets qui font que la commune aborde l'avenir avec détermination et confiance.



Stéphane Grossenbacher, président, et Francine Strahm, secrétaire.



Michel Walliser. maire: «... Courtelary dispose d'une gare où les trains s'arrêtent encore...»

Josiane Braun recoit le cadeau réservé aux membres d'honneur pour leurs 15 ans de sociétariat.



Fiaugères

Un abri pas comme les autres

rm. Un abri est destiné à protéger une population en cas de danger. Quand il se conjugue au pluriel, en alliant l'esthétique au convivial, il devient un lieu de rencontre. C'est ce qu'a réalisé la commune de Fiaugères après une quinzaine d'années de réflexion.

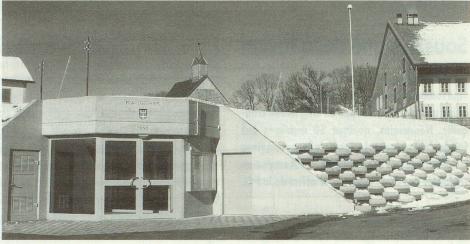
Situé au sommet d'une colline, sur la route conduisant le voyageur d'Oron-le-Châtel à Vaulruz, Fiaugères abrite un peu plus de deux cents habitants, et s'étend sur 386 hectares. Fière de ses origines, la commune porte sur ses armoiries la croix blanche sur fond rouge de la Maison de Savoie, ses seigneurs pendant plusieurs siècles, et le demi-aigle des sires d'Oron. On décrit son blason comme «coupé, de sable à l'aigle ployé d'or, issant du trait de la partition et de gueules à la croix d'argent». L'auteur du projet, Marc Dvorak, ingénieur et conseiller communal, explique que c'est à la suite de réflexions longues d'une quinzaine d'années que la commune a finalement opté pour le site actuel.

Profitant d'une parcelle sur laquelle était implantée une ancienne carrosserie à l'abandon, sorte de verrue à la vue de tous en contrebas de la route cantonale, l'abri projeté pouvait bénéficier d'une pente naturelle. Donc «facilement» aménageable. Mais il fallait aussi emporter la décision auprès de la population. C'est ainsi que l'idée a germé de profiter de ces locaux pour y caser l'administration communale. Seule contrainte: il s'agissait d'offrir des conditions de travail agréables au personnel et non pas simplement d'enterrer le tout, avec le mouchoir par-dessus.

Un aménagement astucieux

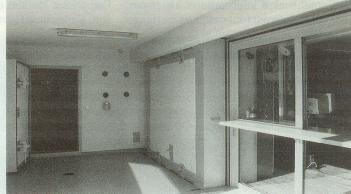
Comme on l'a vu, la parcelle dispose d'une pente naturelle. Celle-ci fait face au Moléson. Dès lors, comment procéder pour avoir des locaux fonctionnels en conservant la vue sur l'un des symboles fribourgeois, tout en respectant des paramètres sécuritaires rigoureux?

En utilisant du verre, tout simplement. C'est pourquoi l'entrée est en forme de sas vitré. Celui-ci donne directement accès au bureau communal, dont la paroi bénéficie également de l'apport de grandes baies. La protection de l'abri a été renforcée par une épaisse paroi coulissante blindée, montée sur rail, même si cela n'était pas absolu-

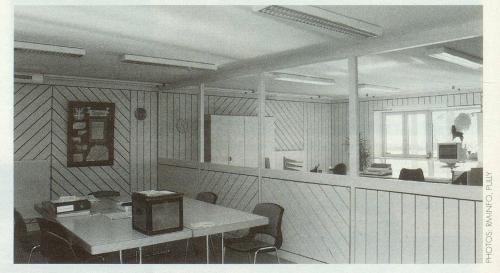


L'abri de Fiaugères a été inauguré le 21 novembre 1998.

Le sas d'entrée.



La salle du Conseil et le bureau communal



ment nécessaire, précise Marc Dvorak. Quant au sas lui-même, il sert en même temps de réception pour les utilisateurs du secrétariat, et «d'abri» pour les enfants qui attendent le bus qui les amènera à l'école. La construction a été complétée par un parking, situé sur la dalle supérieure, en bordure de la route cantonale.

Pensés en termes d'accueil, les locaux ont été rehaussés de boiserie pour un coût supplémentaire de 50 000 francs. Cette dépense a permis d'aménager une salle des fêtes chaleureuse (que l'on peut d'ailleurs louer pour toute occasion), qu'une simple paroi sépare des locaux de l'administration et de la salle du Conseil communal.

«Pour une si petite commune, construire une administration communale pour y glisser un abri dessous aurait certainement constitué un danger pour les finances communales. Voilà pourquoi les coûts supplémentaires, engendrés par l'aménagement des locaux et la création d'une porte blindée, sont finalement tout à fait raisonnables», conclut Marc Dvorak.



Sergio Perrotti, président de l'Assemblée régionale.



De g. à dr.: Marcel Gorgé, préfet de Lausanne, et Maurice Glur, préfet de Morges.

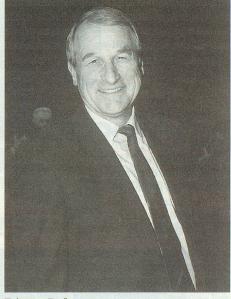
Une région se constitue à Chavannes

A l'ouest, du nouveau...

rm. Sur la base d'un projet de statuts d'association des sept communes concernées, Roger Glur et Marcel Gorgé, respectivement préfets des districts de Morges et de Lausanne ont consacré la mise en place de la région dite de Lausanne-Ouest.

Les travaux de mise en place de cette région ont été conduits par les deux préfets concernés. Malheureusement, les statuts n'ont pu être approuvés par tous les conseils communaux et généraux et la demande a été faite au Conseil d'Etat d'adopter une structure de substitution, entrée en vigueur le 1er janvier. Rappelons aussi que la même mesure de substitution a été prise pour les régions d'Orbe et d'Yverdon.

Lausanne-Ouest représente tout de même un bassin de population de quelque 44 000 habitants. Elle regroupe les communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Il faut bien dire que les organismes de protection civile de toutes ces communes, selon la conception 95, étaient loin d'être homogènes. Tant sur le plan de l'organisation que sur celui des abris. Cette situation a fortement influencé les travaux de consti-



Etienne Dufour, président du Comité directeur.

tution de la région, car les différences constatées dans les organismes PCi avaient des incidences notables sur les coûts de fonctionnement. Dès lors, il devenait difficile de concilier aussi simplement les intérêts des uns et des autres. La procédure consistant à mettre en place une structure de substitution a été, pour le Conseil d'Etat, le seul moyen de faire avancer la régionalisation dans le canton et de

vaincre les dernières résistances. L'assemblée régionale a été installée et assermentée et c'est Sergio Perrotti de la commune de Bussigny qui en prendra la première présidence pour une année. Quant au Comité directeur, composé de sept membres, et élu par l'assemblée régionale, il sera présidé par Etienne Dufour, municipal à Crissier.

Ces deux organes vont se mettre rapidement au travail, car comme l'a souligné Etienne Dufour, il s'agit de doter la nouvelle région de sa structure opérationnelle en nommant, notamment, le futur chef de l'organisation régionale de protection civile

Le chef du Service de la sécurité civile et militaire, Olivier Durgnat, a exprimé toute sa satisfaction de voir cette région enfin constituée. Il en a profité pour donner à l'assemblée un éclairage sur ce qui attend la protection civile du pays et du canton de Vaud en particulier. (N.d.l.r.: à l'heure de la mise sous presse, toutes les régions vaudoises sont constituées.) Ouant à Denise Perler, syndic de Chavannes, tout en invitant les participants à l'assemblée à partager le verre de l'amitié, elle n'a pas manqué de relever le côté exotique de l'appellation de Lausanne-Ouest (c'est une question de placement des mots...), car il est vrai que les communes de l'Ouest lausannois ont apporté la preuve de leur sens des responsabilités.